

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Validation des conclusions de l'Etude des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé de prendre acte des éléments de l'étude des potentialités du littoral des Bouches-du-Rhône présentés dans le rapport et notamment les conclusions suivantes :

- pour le département des Bouches-du-Rhône, le littoral est un espace stratégique à plusieurs titres : patrimonial, culturel, économique et social,
- au regard des compétences du Département et du diagnostic du littoral du département, l'étude a fait émerger 4 propositions d'orientations stratégiques et un focus territorial sur l'Etang de Berre,
- de continuer la réflexion engagée, dans les axes d'actions des Etats Généraux de Provence.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**